

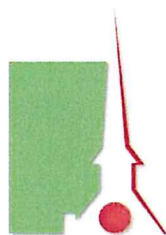
**MAIRIE
DE
VANNES SUR COSSON**

Téléphone : 02 38 58 04 17

Télécopie : 02 38 58 67 92

Courriel :

secretariat@vannes-sur-cosson.fr



20 ROUTE DE TIGY
45510

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du Vendredi 30 juin 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le vendredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Vannes-sur-Cosson, sous la Présidence de Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2017

Nombre de Conseillers : 15

- En exercice : 13

- Présents : 11

- Pouvoirs : 1

- Votants : 12

Sont présents :

M. Guy ROUSSE LACORDAIRE Maire,

M. Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jean-Jacques GOUJON, Adjoint au Maire,

Mme Isabelle LOUP, Annick GIRARD, Sylviane MALVOISIN, Agnès PORTE CELERIER,

M. Thierry CAILLOL, Olivier HURIER, Stéphane VEDRINES conseillers municipaux.

Ont donné un pouvoir :

M. Jason AUGUSTO a donné pouvoir à Mme Agnès PORTE CELERIER

Absents :

M. Yves BODART.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphane VEDRINES

Objet : Elections des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Monsieur le Maire donne lecture :

1. De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux au vendredi 30 juin 2017
2. Il a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le dimanche 24 septembre 2017.
3. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du code électoral, le bureau comprenant les conseillers municipaux les plus âgés et les plus jeunes a été constitué de M Mme Agnès PORTE CELERIER, Guy ROUSSE LACORDAIRE, Stéphane VEDRINES et Thierry CAILLOL

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection successive de 3 délégués titulaires.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président du bureau de vote, son bulletin de vote.

Election des délégués titulaires

Résultat du vote :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Guy ROUSSE LACORDAIRE	12 voix
Jean-Michel SEVILLE	12 voix
Jason AUGUSTO	12 voix

Au 1^{er} tour de scrutin, les conseillers ci-dessous, ont été élus à la majorité absolue et ont déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Election des suppléants

Résultat du vote :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Agnès PORTE CELERIER	11 voix
Jean-Jacques GOUJON	12 voix
Annick GIRARD	12 voix

Au 1^{er} tour de scrutin, les conseillers ci-dessous, ont été élus à la majorité absolue et ont déclaré accepter le mandat.

Madame Isabelle LOUP ayant obtenu une seule voix, n'a pas été élue.

Fin de séance : 20 heures.